

(Sujet Retraite)

Un guide pour comprendre et préparer sa retraite

La réforme des retraites change la donne pour les cotisants. Pour aider chacun à s’y retrouver, le ministère du Travail édite un guide intégrant les dernières nouveautés de la loi. Point fort : il traite en détails de la situation des artisans, commerçants et professionnels libéraux.

Durée de cotisation, calcul des pensions, ouverture des droits... La réforme des retraites, qui institue un allongement des durées de cotisation, concerne aussi bien les salariés que les indépendants. Sachant que ces derniers sont assujettis à des règles spécifiques selon leur statut – commerçant, artisan, professionnels libéraux – ce guide arrive à point nommé pour comprendre un sujet complexe et préparer cette échéance en connaissance de cause.

Une réelle opacité

Une chose est sûre, le système des retraites français n’est pas réputé pour sa simplicité. Chaque catégorie d’actifs dispose de son propre régime : il y a celui des salariés du privé, des salariés du secteur public, des fonctionnaires, des professions libérales, des artisans, des commerçants, des agriculteurs... Trente-cinq organismes distincts gèrent ces multiples régimes. Certains suivent les dossiers des cotisants sur l’ensemble de leurs droits, d’autres uniquement sur la partie retraite de base, d’autres au contraire seulement sur la partie retraite complémentaire. Pas facile de s’y retrouver ! A fortiori quand le législateur chamboule la donne en réformant le système, comme ce fut le cas l’année dernière.

Conscient de cette opacité, le ministère du Travail, de l’Emploi et de la Santé a pris l’initiative d’éditer un guide pratique, intitulé *Ma retraite, mode d’emploi*. En près de 120 pages, ce guide répond aux principales questions que se posent les futurs retraités : Quand partir à la retraite ? Comment calculer sa durée d’assurance ? Comment calculer sa retraite ? Quelles démarches accomplir pour faire valoir ses droits ?

Des avantages spécifiques

Le gros intérêt de ce fascicule est de traiter chaque catégorie d’actifs de manière distincte. Ainsi, au-delà du cas général des salariés, du privé ou de la fonction publique, l’ouvrage réserve un chapitre spécifique aux commerçants et aux artisans, un autre aux professionnels libéraux, et – chose appréciable – un troisième aux personnes ayant cotisé à plusieurs régimes différents.

On fait le tour de ce qu’il faut savoir sur le sujet, tout en glanant au passage des

informations fort utiles. On apprend ainsi que les artisans et les commerçants qui partent en retraite sans avoir pu vendre leur fonds de commerce, peuvent prétendre à une indemnité pouvant atteindre près de 19 000 €, ou encore que les professionnels libéraux de santé du secteur conventionné bénéficient d'une retraite supplémentaire spécifique dite ASV, ou avantage social vieillesse.

[Consulter le guide](http://www.retraites2010.fr/consultez-le-guide) : <http://www.retraites2010.fr/consultez-le-guide>

© Thibault Bertrand – Uni-éditions – septembre 2011